



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

Service de l'accompagnement des politiques éducatives
Sous-direction de l'action éducative
Pôle relations avec les associations et partenariats
DGESCO C2-PRAP
N DGESCO-D2023-007963
Affaire suivie par :

Paris, le **02 NOV. 2023**

Tél : 01 55 55 20 17
Mél : assos.agrements@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Madame la Présidente,

Vous avez sollicité, pour l'association reconnue d'utilité publique Eclaireuses et éclaireurs de France (EEDF), le renouvellement d'agrément national délivré aux associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, en application de l'article D. 551-1 du code de l'éducation.

A la suite de l'avis du Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public émis lors de sa séance (CNAECEP) du 27 juin 2023, j'ai décidé de vous accorder cet agrément.

Je vous prie d'agréer, madame la présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre et par délégation
le directeur général de l'enseignement scolaire


Edouard GEFFRAY

Maame Noélie HENRY
Présidente
Eclaireuses et éclaireurs de France – EEDF
12 Place Georges Pompidou
93160 NOISY LE GRAND